

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 06 novembre 2017

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michel LEROY, Valérie MERLI, Joëlle RICHAUD

Pouvoirs : Michèle LAUZE à Guy DAUPHIN
Stéphane FABRESSE à Michel LEROY

Secrétaire : Franck LAROCHE

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

1 – MAPA : attribution marché du mail

Comme souhaité lors du dernier conseil municipal, une négociation a eu lieu avec les 2 entreprises ayant remis une offre économiquement plus avantageuse.

Pour rappel, le résultat des entreprises ayant soumissionné était le suivant :

- COLAS : 228 285,50 HT soit 274 662,60 TTC
- EIFFAGE : 217 838,00 HT soit 261 405,60 TTC
- SGTL : 274 724,90 HT soit 329 669,88 TTC
- BS VOIRIE : 234 824,75 HT soit 281 789,70 TTC

A l'issue de la négociation :

- L'entreprise EIFFAGE n'a pas souhaité modifier sa proposition initiale,
- L'entreprise COLAS a proposé une offre modifiée : 190 255,55 € HT soit 228 306,66 € TTC, après avoir apporté toutes précisions utiles aux questions posées lors de la négociation.

La Commission d'Appels d'Offres réunie le 02 novembre 2017 propose de choisir l'entreprise COLAS, ce qui représente une économie de 27 582,45 € HT.

Vote : unanimité

2 – Assurance

Une consultation a eu lieu auprès de 3 compagnies d'assurances afin de trouver un tarif plus avantageux en ce qui concerne la responsabilité civile, la protection juridique, la protection fonctionnelle, les bâtiments et les véhicules.

Les résultats sont les suivants:

- Groupama : 5 166,37 avec franchise pour les véhicules
- SMACL : 4 489,21 sans aucune franchise
- MAIF : 4 562,18 avec franchise

Le choix du conseil municipal se porte sur la SMACL, ce qui représente une économie de 3 384,93 € par rapport à 2017.

Vote : unanimité pour la SMACL

3 – Déclassement voirie publique

Afin de régulariser des emplacements publics utilisés depuis des années par des particuliers, il convient de les déclasser de la voirie publique afin de les classer dans la voirie privée avec pour but de pouvoir ensuite les vendre aux intéressés.

Cela concerne un emplacement dans la traverse des Catafornes d'environ 13 m² et un emplacement rue du Porche d'environ 5,4 m², formant chacun une sorte de décroché.

Vote : 10 voix pour 1 abstention

4- Achat parcelle

Proposition d'achat de la parcelle C 886, de 4 931 m² au prix de 25 000 €.

Vote : unanimité

5 – Recensement

En janvier-février 2018, la commune sera chargée par l'INSEE de procéder au recensement de la population.

A cet effet, il convient que la commune recrute et rémunère deux agents recenseurs pour effectuer le recensement entre le 18 janvier et le 16 février 2018.

Une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 1 715 € sera versée à la commune avant la fin du 1^{er} semestre 2018.

Il convient de fixer la rémunération que nous attribuerons aux 2 agents recenseurs.

Après discussion, il est proposé une rémunération de 1 000 € par agent compte-tenu du fait que les agents devront travailler surtout le soir et les week-ends.

Vote : 10 voix pour, 1 voix contre

6 - Décision du maire (pour information)

Pour accepter l'indemnisation de sinistre de GROUPAMA relative à des dégâts électriques suite à une surtension le 18 septembre 2017 ayant touché du matériel informatique.

Remboursement : 208,59€ tenant compte de la vétusté du matériel sur la base de 60 % sans franchise.

Le prix d'achat initial était de 521,47 €.

Madame le Maire demande aux élus la permission de délibérer sur un sujet arrivé après la convocation du conseil municipal et concernant les chèques loisirs.

Tous les conseillers municipaux sont d'accord.

7 – Convention « Carte Temps libre » 2018

Cette convention concerne les enfants de plus de 3 ans à 12 ans. Le quotient familial des bénéficiaires est fixé par la CAF comme suit :

- 136 € pour un QF compris entre 0 et 230 €
- 104 € pour un QF compris entre 231 et 305 €
- 72 € pour un QF compris entre 306 et 400 €

50 % de ces montants sont pris en charge par la CAF et 50 % par la commune.

Engagement financier 2018 de la commune : 500 €

Vote : unanimité

Questions diverses :

Une psychologue de l'Education Nationale sollicite toutes les communes pour acheter un logiciel concernant le test « WISC-V » d'un montant de 1 769 €. Elle réclame à notre commune 78 €.

Réaction des élus : « pourquoi ce test n'est pas pris en charge par l'Education nationale ? »

Proposition de l'opérateur Orange pour installer une antenne dans un angle du cimetière. Une telle décision ne peut être prise qu'avec l'aval de la population. Après étude complète du dossier, une réunion publique pourra être organisée

Fin de la réunion à 21h45.